

Convention d'objectifs

entre

- **la ville de Sceaux**, représentée par son maire, Philippe LAURENT, autorisé par délibération du conseil municipal du _____ d'une part,

- **l'association « Animathèque -Maison des jeunes et de la culture de Sceaux »** dont le siège est situé 21 rue des Ecoles à Sceaux, représentée par sa présidente, Hélène DUBOIS, autorisée par délibération du conseil d'administration ci-après dénommée « l'association », d'autre part.

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les relations entre la Ville et l'association s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs.

En application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisé par décret n°2001-495 du 6 juin 2001, une convention doit formaliser les objectifs poursuivis dans le cadre de ce partenariat ainsi que les principales modalités de leur mise en œuvre.

La dernière convention d'objectifs a été signée le 16 avril 2015 pour la période 2015-2016-2017.

Dans la continuité de ces accords, la nouvelle convention conforte les objectifs de partenariat, définit de nouveaux axes pour les années 2018-2019-2020.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire et la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Elle est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article 2 : objectifs généraux poursuivis par la MJC

L'Animathèque MJC est une association de pratiques et de développement culturel de proximité. Conformément à ses statuts, la MJC a pour mission essentielle de proposer et encadrer des activités éducatives, culturelles, linguistiques, artistiques, corporelles et de loisirs variées pour l'ensemble des publics. Elle a également un objectif de développement des pratiques amateurs et de diffusion de programmation culturelle telle que les expositions artistiques et les concerts via les studios la Caisse claire.

Dans ce cadre, l'association est un lieu d'accueil, de programmation culturelle, de rencontres ouvert aux publics de tous âges et centres d'intérêt. Elle a pour objectif, à travers un projet associatif construit dans une démarche associant adhérents, personnels administratifs et animateurs des ateliers et en lien avec les objectifs d'une gestion rigoureuse définis par le Conseil d'administration :

- la mise en œuvre d'actions répondant aux évolutions des pratiques des publics parmi lesquelles des actions intergénérationnelles ;
- la mise en oeuvre d'interactions entre les activités pratiquées ;
- la promotion des ateliers par l'exposition et la diffusion de leurs travaux au sein de l'équipement et éventuellement hors les murs ;
- l'accueil du plus large public autour de la découverte du monde de l'art, des sciences, de la sensibilisation aux pratiques artistiques et artisanales et aux rencontres d'artistes et de créateurs ;
- la participation à l'animation locale initiée par la Ville ou par d'autres structures ou associations existantes dans un principe de partenariat ;
- le développement et l'accompagnement des pratiques amateurs à travers des actions ciblées en direction du jeune public et des jeunes ;
- une implication dans différents projets de la Ville contribuant au développement de la convivialité ;
- à multiplier les actions transversales en interne et sur le territoire avec les partenaires, dans un but de mutualisation ;
- à développer la pratique des musiques actuelles, amateur et professionnelle, via les studios de répétitions et d'enregistrements la Caisse claire dont la gestion a été confiée par la Ville à l'Animathèque MJC.

Pour l'ensemble de ces objectifs, l'association veille à répondre au mieux aux attentes de la population et à favoriser l'émergence de projets d'animation à l'initiative de ses membres.

L'association s'attache à préserver l'égal accès hommes/femmes quant à l'offre d'activités que l'association propose.

Elle veille également à respecter le principe de laïcité.

Elle veille à une cohérence de ses actions, s'inscrivant en complémentarité de l'offre existante sur le territoire, dans un objectif de rationalisation des actions et des budgets. Elle envisagera dans ce sens des actions pouvant faire l'objet de co-production.

Article 3 : engagements de l'association pour la période de la convention

En complément des objectifs généraux de l'Animathèque précisés ci-dessus, elle s'attache à développer plus particulièrement les axes suivants :

3.1 En matière de politique d'animation et d'attractivité du territoire

La « Charte pour l'avenir du centre-ville à Sceaux » précise dans le volet « Contribuer à la réussite de la jeunesse » : « *Une réflexion sera parallèlement engagée avec les équipements existants (municipaux et associatifs) pour faire évoluer leurs propositions dans ce sens : ainsi, une étude d'adaptation des locaux de l'Animathèque MJC doit-elle être engagée dès cette année, en lien avec l'évolution du projet culturel et associatif de cet important équipement, avec la perspective à moyen terme d'une salle de diffusion de musiques actuelles.* »

Dans la cohérence de ce principe posé, l'association s'engage à développer tout particulièrement les points suivants :

Intervenir auprès des étudiants

Il s'agit d'intégrer les étudiants au territoire dans la participation aux actions existantes mais aussi l'élaboration de nouveaux projets portés par eux et favoriser ainsi l'émergence d'initiatives citoyennes, ou de projets tutorés.

Pour y parvenir, un rapprochement avec les établissements d'enseignements est nécessaire.

Renforcer la place des musiques actuelles au sein de l'équipement

La Ville a lancé en septembre 2017 une étude de programmation de la rénovation de l'Animathèque MJC comportant notamment un volet sur le développement complémentaire de la pratique et la diffusion des musiques actuelles et sur la faisabilité de la création d'une salle municipale dédiée notamment aux musiques actuelles.

L'Animathèque MJC s'engage à accompagner la Ville dans l'étude de programmation sur la rénovation de l'Animathèque, prenant en compte le volet musiques actuelles notamment, dans le prolongement du projet artistique et culturel que la MJC a formalisé en 2016.

Participer à des actions initiées par la Ville

Afin de développer l'animation et l'attractivité du territoire, l'Animathèque MJC s'engage à participer à différentes initiatives de la Ville telles que la Fête de la musique, la Nuit des étudiants du monde, l'opération Théâtre en fête (en biennale), le Tremplin musical lyScéen, Musiques en courts, Accueil sessions informatiques à destination des séniors, Stages municipaux sportifs (SMS).

Pour contribuer au programme de réussite éducative du territoire, l'Animathèque MJC est disposée à inscrire à titre gratuit 1 à 3 enfants maximum par an à un atelier pendant l'année scolaire, hors ateliers individuels musicaux.

Favoriser des rencontres

Afin de répondre à la demande des Scéens exprimée à l'occasion des rencontres « Parlons ensemble du centre-ville », l'Animathèque MJC s'engage à favoriser les rencontres et les échanges des Scéens autour d'un espace convivial tel qu'un café associatif.

3.2 En matière de gestion administrative

L'association s'engage :

- à développer la recherche de mécénat et de sponsors afin de compenser une baisse de subvention et à en informer la Ville ;
- à solliciter les subventions attribuées par les organismes potentiellement financeurs : collectivités, FONJEP, DRAC, SACEM, CNV, SACD ... ;
- à renforcer le contrôle et la maîtrise budgétaires de manière précise et cadrée ;
- à exercer une vigilance sur sa politique tarifaire et sa capacité d'autofinancement, dans un contexte de baisse des subventions ;
- à associer la Ville dès l'origine de la conception de tout projet qui pourrait nécessiter sa contribution financière ;
- à prendre en compte les coupons-enfants et jeunes qui seront déduits des tarifs appliqués ainsi que tout autre dispositif qui pourrait être mis en place par la Ville et de nature à faciliter l'accès aux activités des familles à faible revenu ;
- à maîtriser le développement du projet associatif dans le cadre des moyens actuellement alloués par la Ville, et à s'inscrire dans une organisation efficiente ;
- à porter sur tous les documents de communication établis par l'association la mention « subventionnée par la ville de Sceaux » ;
- à fournir à la Ville, avant le 31 janvier de l'année suivante, le compte-rendu relatif aux objectifs énumérés à l'article 2 ;
- à transmettre à la Ville tout rapport produit par le commissaire aux comptes ;

- à satisfaire aux obligations à sa charge en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et ses textes d'application.

Article 4 : engagements de la Ville

Afin de contribuer à la réalisation des objectifs précités, la Ville s'engage :

- à mettre à disposition les locaux situés 21 rue des Écoles et dans le bâtiment dit « Aile Florian » et à les intégrer dans la gestion de son patrimoine municipal ;
- parallèlement à l'étude initiée de programmation pour la rénovation de l'Animathèque MJC, la Ville s'engage à réviser la convention d'occupation des locaux précités pour clarifier les rôles respectifs de la Ville et de l'Animathèque MJC quant à l'entretien du patrimoine bâti ;
- à désigner un interlocuteur privilégié au sein des services de la Ville pour les échanges avec l'association, en l'occurrence le chef du service de l'Action culturelle ;
- à assurer un rôle d'accompagnement et de coordination avec les autres équipements à vocation semblable ou complémentaire ;
- à valoriser les valeurs éducatives portées par l'association ;
- à verser en 2018, 2019 et 2020, une subvention dont le montant est déterminé chaque année après étude du budget prévisionnel.

Article 5 : évaluation et perspectives

Des échanges annuels sont organisés pour suivre et évaluer les objectifs énumérés précédemment et pour définir les priorités à mettre en œuvre.

Fait à Sceaux, le

Pour la Ville
Le maire,

Pour l'Animathèque MJC
La présidente,

Philippe LAURENT

Hélène DUBOIS